FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-265 DU 22 MAI 2000

Accordant la nationalité béninoise à Monsieur BAAKLINI Farès Semaan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu la requête de Monsieur Semaan Farès BAAKLINI, et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 mai 2000 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - La nationalité béninoise est accordée à Monsieur BAAKLINI Farès Semaan, né le 13 décembre 1966 à Aintoura (Liban), de Semaan et de Thérèse AZAR.

.../...

Article 2. - Le garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera..

Fait à Cotonou, le 22 Mai 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Kolawolé Antoine IDJI .-

Le garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MAEC 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 01 JO 1.